

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Production vendue services	41 051,10		41 051,10	100,00	37 097,09	100,00	3 954	10,66	
Chiffres d'Affaires Nets	41 051,10		41 051,10	100,00	37 097,09	100,00	3 954	10,66	
Autres produits					1,04	0,00	-1	-100,00	
Total des produits d'exploitation (I)			41 051,10	100,00	37 098,13	100,00	3 953	10,66	
Autres achats et charges externes			18 979,77	46,23	47 308,05	127,53	-28 329	-59,87	
Impôts, taxes et versements assimilés			675,00	1,64	668,00	1,80	7	1,05	
Charges sociales			354,97	0,86	1 526,13	4,11	-1 172	-76,79	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			198 896,61	484,51	220 577,73	594,60	-21 681	-9,82	
Autres charges					0,17	0,00			
Total des charges d'exploitation (II)			218 906,35	533,25	270 080,08	728,04	-51 174	-18,94	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-177 855,25	-433,24	-232 981,95	-628,02	55 126	23,66	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Produits financiers de participations			513 618,69	N/S	464 453,61	N/S	49 165	10,59	
Produits des autres valeurs mobilières et créances			417 355,87	N/S	93 461,25	251,94	323 894	346,56	
Autres intérêts et produits assimilés			2 925,44	7,13	3,50	0,01	2 922	N/S	
Total des produits financiers (V)			933 900,00	N/S	557 918,36	N/S	375 982	67,39	
Intérêts et charges assimilées			20 370,45	49,62	10 566,47	28,48	9 804	92,79	
Total des charges financières (VI)			20 370,45	49,62	10 566,47	28,48	9 804	92,79	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			913 529,55	N/S	547 351,89	N/S	366 178	66,90	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			735 674,30	N/S	314 369,94	847,42	421 305	134,02	
Produits exceptionnels sur opérations en capital					600 720,00	N/S	-600 720	-100,00	
Total des produits exceptionnels (VII)					600 720,00	N/S	-600 720	-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					361 240,00	973,77	-361 240	-100,00	
Total des charges exceptionnelles (VIII)					361 240,00	973,77	-361 240	-100,00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)					239 480,00	645,55	-239 480	-100,00	
Total des Produits (I+III+V+VII)			974 951,10	N/S	1 195 736,49	N/S	-220 785	-18,45	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			239 276,80	582,87	641 886,55	N/S	-402 610	-62,71	
RÉSULTAT NET			735 674,30 Bénéfice	N/S	553 849,94 Bénéfice	N/S	181 825	32,83	

M. Bernard DETROYE
Gérant

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres immobilisations incorporelles	2 857 770,00	2 286 037,94	571 732,06	7,05	762 250,06	10,38
Autres immobilisations corporelles	80 599,83	57 591,67	23 008,16	0,28	31 386,77	0,43
Autres Participations	3 502 467,50		3 502 467,50	43,16	3 502 163,00	47,69
Autres titres immobilisés	200 000,00		200 000,00	2,46	230 000,00	3,13
TOTAL (I)	6 640 837,33	2 343 629,61	4 297 207,72	52,95	4 525 799,83	61,63
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	87 908,09		87 908,09	1,08	80 763,47	1,10
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	63,56		63,56	0,00		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 991,21		1 991,21	0,02	10 383,91	0,14
. Autres	3 268 002,18		3 268 002,18	40,27	2 393 098,78	32,59
Disponibilités	459 810,32		459 810,32	5,67	332 897,45	4,53
TOTAL (II)	3 817 775,36		3 817 775,36	47,05	2 817 143,61	38,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 458 612,69	2 343 629,61	8 114 983,08	100,00	7 342 943,44	100,00

M. Bernard DETROYE
Gérant

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 3 456 600,00)	3 456 600,00	42,60	3 456 600,00	47,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	99 400,00	1,22	99 400,00	1,35
Réserve légale	345 660,00	4,26	345 660,00	4,71
Autres réserves	2 863 000,00	35,28	2 349 500,00	32,00
Report à nouveau	6 550,30	0,08	6 200,36	0,08
Résultat de l'exercice	735 674,30	9,07	553 849,94	7,54
TOTAL (I)	7 506 884,60	92,51	6 811 210,30	92,76
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	584 874,51	7,21	508 861,34	6,93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 976,75	0,22	22 871,80	0,31
Dettes fiscales et sociales				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 247,22	0,06		
TOTAL (IV)	608 098,48	7,49	531 733,14	7,24
TOTAL PASSIF (I à V)	8 114 983,08	100,00	7 342 943,44	100,00

Société par Actions Simplifiée
A.B. EXPLOITATION
Capital Social : 3 456 600 €
Siège Social : 9 Avenue de la Trémouille
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS
539 283 499 - RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 735 674,30 €, de la manière suivante :

A titre de dividendes40 000,00 €
Au compte « Autres réserves ».....695 000,00 €
Au compte « Report à nouveau créditeur »674,30 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

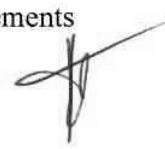
L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes versés au cours des 3 dernières années sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

40 000,00 euros
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022

40 000,00 euros
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le président

